

Bourg-en-Bresse, le 15 février 2021

Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain,

Du 22 mars au 6 avril 2021 se dérouleront les élections professionnelles des salariés des Très Petites Entreprises (TPE - moins de 11 salariés) et des employés à domicile. Dans le département de l'Ain, 40 650 salariés sont appelés à voter pour désigner leurs représentants syndicaux.

Les enjeux de cette élection, qui se déroule tous les quatre ans, sont très importants en termes de démocratie sociale. En effet, les résultats des élections professionnelles dans les TPE, agrégés à ceux des élections professionnelles dans les entreprises de plus de 11 salariés et aux Chambres d'agriculture, indiquent le niveau de représentativité de chaque organisation syndicale au niveau national et influent sur leur pouvoir de négocier des accords ou de nommer des conseillers prud'homaux. Afin que la plus grande partie des salariés se reconnaisse dans ses représentants, y compris ceux des plus petites entreprises ou du particulier employeur, il importe donc qu'ils participent à cette élection.

Cependant, les personnes concernées par ce scrutin sont isolées des relais habituels de communication des organisations syndicales.

Pour encourager les électeurs à voter, une campagne d'information et d'incitation au vote est déployée à l'échelle nationale par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

- Le site internet a été mis en ligne le 6 janvier. Il est au centre du dispositif de communication. Il présente l'élection, permet de consulter le programme des organisations syndicales et la liste électorale. Il permettra aussi aux électeurs de voter en ligne.
- Chaque électeur recevra deux courriers nominatifs pour lui expliquer les enjeux du scrutin et lui permettre de vérifier sa bonne inscription sur la liste électorale (début janvier) et de disposer de ses identifiants et de son matériel de vote (mars).
- Une campagne dans les médias a débuté en janvier sur internet et sera renforcée à l'approche du vote par des parutions dans la presse et des spots radio, jusqu'à la clôture du vote.

Dans notre région, la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes est en charge du déploiement local de la campagne pour informer le plus grand nombre d'électeurs et les sensibiliser à l'importance de ce scrutin dans leur vie professionnelle.

La contribution de votre collectivité à cette campagne est un levier majeur de réussite pour l'élection. C'est pourquoi, nous souhaiterions étudier avec vous la possibilité de déployer cette campagne dans les différents supports d'information à la population dont vous disposez : journal, site internet, réseaux sociaux, espaces d'affichage sur mobilier urbain ou sur les réseaux de transport, etc...

Vous trouverez des outils prêts à l'emploi joints à ce mail (affiches, infographies) que vous pouvez diffuser. Vous pouvez également contacter Soizic CORBINAIS ([soizic.corbinais@direccte.gouv.fr](mailto:soizic.corbinais@direccte.gouv.fr)), en charge du suivi de ce scrutin à l'unité départementale de la DIRECCTE pour obtenir de plus amples informations.

Nous nous tenons à votre disposition et à celle de vos services pour échanger sur ce sujet et évoquer ensemble les opportunités de mise en visibilité de cette élection importante.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les maires, en l'assurance de ma meilleure considération.

La préfète



Catherine de La Robertie